



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

FRANCAISE

DELIBERATION
DU CONSEIL
MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE
DU VENDREDI 9 JUIN
2023

OBJET : Implantation de la palombière n°13 dans la forêt communale (tarif et concession)

Délibération n° 2023-052

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VENDREDI NEUF JUIN A DIX NEUF HEURES TRENTE, Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 1^{er} juin 2023, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Jean-Claude SOUC, Chrystelle BARON, Philippe PELLARINI, Bernard MALHERBE, Danielle BARRAUD, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, JOËLLE RICHARD, Thierry BOURREC, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, André EVRARD, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Paulette SAINT-GERMAIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

PROCURATIONS : Mme Corinne LAFFITTAU A MME Isabelle MÉCHIN, M. DIDIER MARTIN A M. Claude POMIES, Mme Evelyne PISSOAT A M. Xavier LAGRAVE, M. Yves Jean CAZABAN A M. Jérémy MARTI, M. Alexandre MARTIN A MME Paulette SAINT-GERMAIN.

EXCUSEES : Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

<p>Conseillers Municipaux en exercice : 29</p> <p>Conseillers Municipaux présents : 22</p> <p>Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 5</p> <p>Conseillers Municipaux excusés : 2</p>
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime,

Vu le Code Forestier,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code Civil,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1er décembre 2021 portant implantation de palombières dans la forêt communale (tarifs et concessions),



Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant que par délibération en date du 1^{er} décembre 2021 susvisée, le Conseil Municipal a précédemment délibéré sur l'implantation de palombières dans la forêt communale (tarifs et concessions) jusqu'au 31 décembre 2024,

Considérant que la palombière n°13 est aujourd'hui disponible,

Considérant la demande formulée par Messieurs Christophe DUFAU, Christophe LACAZE et Fabrice LACAZE de disposer de la palombière n°13,

Considérant l'intérêt général présenté par une telle mesure,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'accepter l'attribution de la concession suivante pour l'implantation de la palombière sur la parcelle sise dans la forêt communale d'Aire sur l'Adour (40800) :

- Parcelle n° 13 :

- M. Christophe DUFAU (528 chemin Lagrabette – 40800 LATRILLE).
- M. Christophe LACAZE (10 rue du Midi – 40800 AIRE SUR L'ADOUR).
- M. Fabrice LACAZE (11 rue du Jardinot – 40800 AIRE SUR L'ADOUR).

Article 2 : de préciser que cette concession est valable du 16 mai 2023 au 31 décembre 2026.

Article 3 : de fixer le montant de la redevance pour cette concession à 50 euros par an et par concession et qui devra être payée auprès de M. le Comptable Public de Saint Sever (3 Place du Tribunal - 40500 SAINT SEVER).

Article 4 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé, en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Ampliation de la présente délibération sera notamment transmise à M. le Directeur départemental de l'Office National des Forêts (ONF).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Aire sur l'Adour, le 12 juin 2023

Le Maire,



Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-